



## **PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle du Club de ski de fond Les Éclairs**

**Date : mardi le 23 novembre 2021 à 19h00**

**Endroit : Chalet du club**

**SONT PRÉSENTS :**

- Jean-François DROLET**
- Denis ROY**
- Charles NOEL**
- Gilles DENIS**
- Gilles CLOUTIER**
- Félix GUAY-VACHON**
- Gervais LELIEVRE**
- Mychel POIRIER**
- Alain LANDRY**
- Eileen ADAMS**
- Jean-Marc RIOUX**
- Julia POULIN**
- Samuel GAUDREAU**
- Helena FOURNIER**
- Nicole ALLARD**
- Marilaine SAVARD**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 novembre 2020 ; suites
4. Rapport du président
5. Rapport du trésorier et adoption des états financiers de la période 2020-2021
6. Tarification et budget 2021-2022
7. Ratification des actes des administrateurs
8. Élections du conseil d'administration
9. Préoccupations et suggestions des membres
10. Divers -Modification des règlement généraux

## **1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle**

Charles Noël, président du conseil d'administration du Club, souhaite la bienvenue aux membres présents, les remercie de leur présence et déclare l'assemblée générale annuelle 2020-2021 du Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé ouverte.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de Jean-Marc Rioux appuyé par Gilles Cloutier, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

## **3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 novembre 2020**

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 novembre 2020.

Ajout de Charles Noël comme personne présente.

Des questions ont été soulevées par Mychel Poirier pour savoir si des sommes ont été mises dans le fond de réserve. Il demande aussi si nous avons appliqué pour du financement pour l'agrandissement du chalet, un programme était en cours l'année dernière.

Sur proposition de Gilles Cloutier le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **4. Rapport du président / d'activités**

Denis Roy présente le bilan de la saison 2020-2021. En résumé, la dernière saison des Éclairs a été marquée par cinq éléments majeurs :

- Les conditions climatiques
- Un bris de la dameuse
- La pandémie
- L'acquisition et la modernisation d'équipement
- L'absence d'un chef d'orchestre

L'adoption du rapport du président est proposée par Jean-Marc Rioux et donc adoptée à l'unanimité.

## **5. Rapport du trésorier et adoption des états financiers de la période 2020-2021**

Le trésorier, Denis Roy, présente le rapport financier de la période 2020-2021 et répond aux questions des membres.

Sur proposition de Héléna Fournier, le rapport financier 2020-2021 du Club de ski de fond Les Éclairs est adopté à l'unanimité.

## **6. Tarification et budget 2021-2022**

Le trésorier expose et explique le projet de tarification pour la saison 2021-2022. Pas de budget prévisionnel n'a été fait. Étant donné l'engouement du ski et les dépenses non récurrentes ont été fat l'an dernier (équipement, camera, aménagement covid, ). Le prix des billets reste le même que l'an dernier soit les billets de saison 140\$ (adulte), 300\$ familial et 50\$ étudiant.

## **7. Ratification des actes des administrateurs**

Sur proposition de Jean-Marc Rioux, il est unanimement décidé de ratifier les actes des administrateurs.

## **8. Élections du conseil d'administration**

Trois mandats d'administrateurs se terminent cette année. Conformément aux règlements généraux, trois membres ont signifiés à l'avance leur intention de briguer un poste d'administrateur. Donc Samuel Gaudreault, Julia Poulin et Jean-François Drolet sont nommé comme administrateur. Un remerciement est fait aux deux Gilles.

## **9. Préoccupations et suggestions des membres**

-Pas de patin sur le plateau, Eileen Fournier indique très préoccupé par le retour sur le plateau et aimerait que ça soit fixé ce soir car elle n'a pas acheté sa passe encore, Nicole Allard indique que les piste du plateau seront brisé et elle n'est pas à l'aise, Mychel Poirier indique qu'une très faible proportion des skieurs font du patin. Gervais Lelievre indique que le pas de patin côtoie le pas de classique partout au Québec, la problématique est elle l'étroitesse de la piste, pouvons nous faire l'élargissement du plateau. Les skieurs des vikings ne sont pas payant donc on peut garder le plateau pour nous. La nouvelle clientèle est de plus en plus portée vers le patin. Un commentaire pour le patin qui indique que sur le plateau le pas de patin. Le ski est aussi une question de savoir vivre, les gens ne respectaient pas le fait que quand c'est mou il passait pareil. Un élément de savoir vivre est important. Depuis que le pas de patin n'est plus, nous avons acquis une nouvelle machine, ce qui permet de faire une meilleure piste car la pression est plus élevée qu'une machinerie de base. En présentiel ce soir les gens ne désirant pas de pas de patin sur le plateau sont majoritaire, donc ils veulent que nous revenions sur notre décision. Le CA est démocratiquement légitime de prendre des décisions. Un comité pourra être formé pour aller de l'avant pour élargir de la piste du plateau. Felix, Gervais nous propose de participer au comité. Peter Sams pourrait être approché car il a déjà fait des approches. Des membres sont très déçus de la décision. Mychel Poirier indique que des personnes sont présentes sur le CA ont décidé pour une majorité des membres. Le nouveau CA pourra réévaluer les choses.

-L'abandon des commanditaires est contesté par les personnes en place. Il est indiqué que le club n'a pas besoin de demandé des commanditaires. Les commanditaires pourraient être approchés pour des projets spécifiques. Un organisme n'aura jamais assez d'argent pour son opération. Nous avons un modèle autocratique et toute les taches leurs reviennent au CA, tant que le ça portera tout sur ces épaules il est difficile de leur en demandé plus.

## 10. Divers

### -Modifications des règlements généraux

L'adoption de la modifications des règlements généraux du est proposé par Félix Guay-Vachon.

AUTOMNE 2021 – MODIFICATIONS DES RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX DU CLUB	
ARTICLE ACTUEL	ARTICLE MODIFIÉ
<p>1.1 – <i>Dénomination sociale et définitions</i></p> <p>L'organisme se dénomme Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé. Il est désigné ci-après par le « Club ».</p> <p>Le mot conseil signifie le conseil d'administration du Club. Le mot membre désigne toute personne ayant acquitté les droits de la carte de membre.</p>	<p>1.1 – <i>Dénomination sociale et définitions</i></p> <p>L'organisme se dénomme Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé. Il est désigné ci-après par le « Club ».</p> <p>Le mot conseil signifie le conseil d'administration du Club. Le mot membre désigne toute personne ayant acquitté les droits <b>d'accès annuels.</b></p>
<p>1.3 – <i>Siège social</i></p> <p>Le siège social du Club est situé au 20, rue des Pommiers, à Gaspé.</p>	<p>1.3 – <i>Siège social</i></p> <p>Le siège social du Club est situé au <b>120,</b> rue des Pommiers, à Gaspé.</p>
<p>2.2 – <i>Membre actif</i></p> <p>Toute personne âgée d'au moins 18 ans peut devenir membre actif en acquittant le coût de la carte de membre et en complétant le formulaire d'adhésion. Les membres détiennent un droit de vote aux assemblées des membres et sont, à ce titre, qualifiés pour un poste d'administrateur.</p>	<p>2.2 – <i>Membre actif</i></p> <p>Toute personne âgée d'au moins 18 ans <b>devient membre actif en acquittant le coût du laissez-passer annuel. Dans le cas d'un laissez-passer familial, le titre de membre est conféré à chaque personne d'au moins 18 ans de la famille immédiate. Pour précision, le laissez-passer familial englobe les parents et les enfants étudiant à temps plein, qu'ils vivent sous le toit familial ou non.</b> Les membres détiennent un droit de vote aux assemblées des membres et sont, à ce titre, qualifiés pour un poste d'administrateur.</p>
<p>2.3 – <i>Carte de membre</i></p> <p>Le Club émet des cartes de membre numérotées dont le prix est fixé par le conseil.</p>	<p><b>(L'article 2.3 est caduc et donc aboli.)</b></p>

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement décidé de lever la réunion.

La réunion prend fin à 20h48.